Signé par JULIEN MERLE
Le 29 sept. 2026

Signed with Universign
doc_AXyX
tx_MO4e1r2O6wz4

(1) **BILAN - ACTIF**

N° 2050 2026

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise : Société MERLE-PULVERIC — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12
Adresse de l'entreprise : Z. A. LA BOURZEDE 43300 LANGEAC — Durée de l'exercice précédent* : 12
Numéro SIRET* : 4 4 4 3 9 8 0 4 4 0 0 0 1 6 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N clos le 31032026			N-1 31032025
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
	Capital souscrit non appelé — TOTAL (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 479	AG 3 479		
	Fonds commercial	AH	12 000	AI	12 000	42 000
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	2 795	AQ 2 794	1	249
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	30 742	AS 25 955	4 787	6 850
	Autres immobilisations corporelles	AT	186 642	AU 149 927	36 715	33 460
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS		CT		
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	388	BE	388	377
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	236 045	BK 182 155	53 890	82 935
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	174 965	BU	174 965	193 173
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	84 447	BY 414	84 033	106 024
	Autres créances (3)	BZ	33 037	CA	33 037	14 052
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	150 000	CE	150 000	200 001
	Disponibilités	CF	155 133	CG	155 133	257 439
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)*	CH	384	CI	384	607
	TOTAL (III)	CJ	597 966	CK 414	597 551	771 296
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	834 010	IA 182 569	651 441	854 231

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : | CP | (3) Part à plus d'un an : | CR
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

N° 2051 2026

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société MERLE-PULVERIC — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 4 000)	DA	4 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	15 949	365 708
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	81 300	146 241
	Subventions d'investissement	DJ	2 105	2 897
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	104 154	523 647
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	369 174	33 099
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	120 966	179 244
	Dettes fiscales et sociales	DY	35 910	67 625
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	21 236	50 617
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	547 287	330 584
	Écarts de conversion passif * et différence d'évaluation **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	651 441	854 231

RENVOIS

(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	235 789	308 633
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

A MERLE-PULVERIC

Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 euros
Siège social : ZONE ARTISANALE LA BOURZEDE, 43300 LANGEAC
444 398 044 RCS LE PUY EN VELAY

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2026 s'élevant à 81 299,70 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	81 299,70 euros
A titre de dividende global à l'Associé Unique Soit 15,00 euros par action	6 000,00 euros
Le solde	75 299,70 euros

En totalité au compte « **Autres réserves** » qui s'élève ainsi à 91 249,11 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de la présente assemblée.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 6 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à

50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

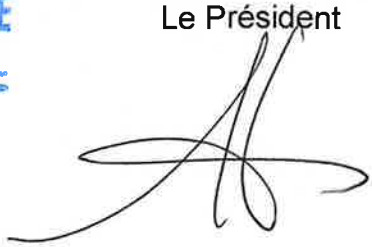
Exercice clos le 31 mars 2025 :
Néant

Exercice clos le 31 mars 2024 :
40 000 euros de dividendes distribués, soit 50,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 000 euros

Exercice clos le 31 mars 2023 :
40 000 euros de dividendes distribués, soit 50,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 000 euros



Certifié conforme,
Le Président



Signé par JULIEN MERLE
Le 29 sept. 2026

Signed with **Universign** doc_8zw9 tx_MQ4e1r2O6wz4

Signé par JULIEN MERLE
Le 29 sept. 2026

ANNEXE

Signed with Universign doc_kE tx_MQ4e1r2O6wz4

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.
La date de clôture de l'exercice est le 31/03/2026

Liste des principales méthodes

- Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires font l'objet d'une **information dans l'annexe** , conformément aux dispositions applicables.

Informations significatives

Informations significatives

Changement de méthode
Le changement de règlementation pour la première application du règlement ANC2022-06 du 4 novembre 2022 est constitutif d'un changement de méthode pour les comptes 2025/2026.
S'agissant d'un changement de méthode de règlementation qui s'impose à l'entreprise, celui-ci n'a pas à être justifié.

Impact du changement de règlementation comptable - Application prospective
Le changement résultant de l'application du règlement ANC2022-06 a été appliqué de manière prospective à compter du 1er avril 2025. Les comptes de l'exercice précédent,

présentés en fin d'annexe, ont été retraités à des fins de comparabilité.
Postes de bilan : il n'y a pas eu d'impact sur les postes du bilan d'ouverture au 1er avril 2025.

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

Changement de réglementation comptable

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Correction d'erreurs

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	3 479			3 479
Fonds commercial	72 000		60 000	12 000
Immobilisations corporelles				
Constructions	2 795			2 795
Installations techniques, matériels et outillages industriels	30 742			30 742
Installations générales, agencements, aménagements divers	93 027			93 027
Matériel de transport	72 274	15 667		87 940
Matériel de bureau et matériel informatique	4 876			4 876
Mobilier	799			799
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	377	11		388
TOTAL	280 367	15 678	60 000	236 045

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	3 479			3 479
Immobilisations corporelles				
Constructions	2 546	248		2 794
Installations techniques, matériels et outillages industriels	23 891	2 064		25 955
Installations générales, agencements, aménagements divers	89 365	1 639		91 004
Matériel de transport	42 475	10 773		53 248
Matériel de bureau et matériel informatique	4 876			4 876
Mobilier	799			799
TOTAL	167 432	14 723		182 155

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement		
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement		
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	1 à 3 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial		
Autres immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Terrains		
Agencements et aménagements de terrains	5 ans	Linéaire
Constructions	20 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autru		
Constructions		
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 à 5 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Mobilier	5 ans	Linéaire

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

Etat des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	30 000		30 000	
Créances	414			414
TOTAL	30 414		30 000	414

- PRÉC. POSTES IMMO., AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-2)

Immobilisations - Augmentations de l'exercice

	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Matériel de transport			15 667		
Immobilisations financières					
Autres immobilisations financières			11		
TOTAL GENERAL			15 678		

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

Immobilisations - Diminutions de l'exercice

	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Fonds commercial			60 000		
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
TOTAL GENERAL			60 000		

Amortissements - Dotations de l'exercice

	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Constructions		248		
Installations techniques, matériels		2 064		
Installations générales, agencements		1 639		
Matériel de transport		10 773		
Immobilisations financières				
TOTAL GENERAL		14 724		

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

Amortissements - Diminutions de l'exercice

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS ÉLÉMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ-

(Art. 832-4)

Frais de développement

Fonds commercial

Le fonds commercial de Saugues ayant été fermé le 31/03/2025, il a été sorti de l'actif pour la valeur nette comptable.

Coûts d'emprunt incorporés dans l'actif

- CRÉDITS D'IMPÔTS -

(Art. 833-2)

Crédit d'impôt	Montant
- Crédit d'impôt mécénat	960
TOTAL	960

- INFORMATIONS SPÉCIFIQUES POUR LES SOCIÉTÉS ANONYMES -

(Art. 834-2)

- AVANCES, CRÉDITS ET ENGAGEMENTS -

(Art. 835-1)

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.
Le montant de la dette actuarielle au 31/03/2026 est de 28.331 euros.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	130
55 à 59 ans	6 à 10 ans	14 872
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	9 459
moins de 35 ans	plus de 30 ans	3 870
Engagement total		28 331

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

Hypothèses de calculs retenues

Les hypothèses retenues sont les suivantes :
- départ à la retraite à 64 ans,
- progression des salaires 1%,
- taux de rotation 1%,
- taux d'actualisation 2%,
- table de mortalité : TV 88/90
- méthode de calcul retenue : ANC 2021.

- ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS -

(Art. 836-1)

Engagements hors bilan	Montant à la clôture de l'exercice
Avals, cautionnements et garantie (dont les effets de commerce escomptés non échus) Autres engagements	350 000
TOTAL	350 000

La société a souscrit un emprunt de 350.000 € pour le rachat des actions de l'associé sortant. Un nantissement des parts a été donné en garantie sur les actions du dirigeant et sur le compte à terme.

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de **7 personnes** , conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.